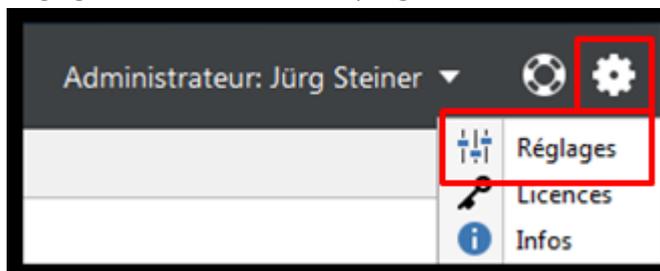


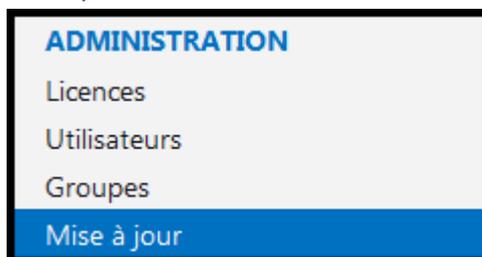
Nouvelle période fiscale 2016

Disponibilité et actualisation des nouveaux modules

- Les nouveaux modules déclaration d'impôts pour la **période fiscale 2016** seront disponibles **fin janvier 2017** pour la plupart des cantons.
- Vous trouvez sous <http://www.drta.ch/delais> la disponibilité des différents modules cantonaux.
- Avec Dr Tax Office 3.0 tous les modules disponibles sont automatiquement téléchargés pour autant que la mise à jour automatique ait été activée dans les paramètres de base.
 - Vous pouvez vérifier votre configuration des mises à jour en ouvrant Paramètres - Réglages en haut à droite du programme Dr. Tax Office 3.0:



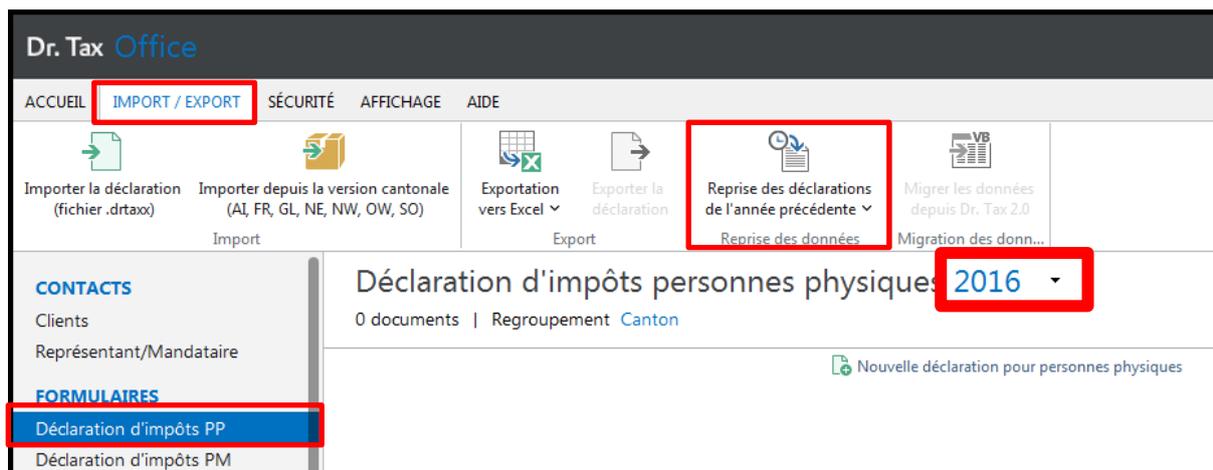
- Si les mises à jour n'ont pas été configuré automatiquement nous vous conseillons vivement de les mettre sur automatique, toutefois vous pouvez les installer manuellement via le programme **ADMINISTRATION / Mise à jour**. Pour garantir un bon fonctionnement il est impératif d'installer tous les modules systèmes ainsi que le module Tax calculator.



Reprise des données depuis l'année précédente

Pour reprendre les déclarations depuis l'année précédente, vous devez procéder de la manière suivante:

1. Sélectionnez tout d'abord les formulaires à transférer (dans notre cas il s'agit des personnes physiques).
2. Choisissez dans les menus l'onglet **IMPORT / EXPORT**.
3. **IMPORTANT:** Assurez-vous que vous avez bien choisi l'**année de destination (2016)** afin que le programme cherche les données dans l'année précédente (2015).
4. Sélectionnez dans le ruban des programmes "Reprise des déclarations de l'année précédente" et suivez l'assistant.



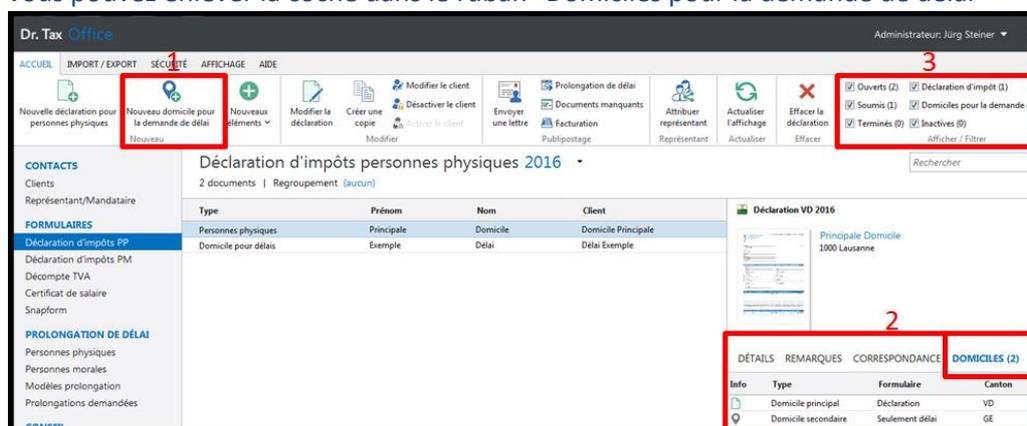
Infos:

- Vous pouvez faire un report des données plusieurs fois.
- En cas de besoin vous pouvez transférer les données avant que les modules cantonaux soient disponible si vous devez impérativement préparer la demande des délais (à éviter si possible).

Quoi de neuf dès 2017 ?

La livraison dans les délais habituels (fin janvier) est l'objectif principal pour la période fiscale 2016. Pour ne pas changer trop vos habitudes fraîchement acquises, nous avons procédé qu'à de multiples petites améliorations. En plus nous avons fait des adaptations et améliorations de concept dans Dr. Tax Office 3.0:

- **Modification dans le module prolongation de délai:**
Jusqu'à maintenant il fallait saisir les domiciles secondaires sous client. Plusieurs utilisateurs trouvaient cela compliqué et illogique. Pour ces raisons nous avons fait les modifications suivantes (voir graphique ci-dessous):
 1. Vous pouvez ouvrir des nouveaux domiciles secondaires directement dans l'aperçu des déclarations.
 2. Tous les domiciles d'un client sont affichés dans la partie droite de l'écran.
 3. Si vous ne voulez voir que les déclarations à remplir (sans les domiciles secondaires) vous pouvez enlever la coche dans le ruban "Domiciles pour la demande de délai"



- **Attacher les pièces justificatives à la déclaration:**
Dès février 2017 vous pourrez attacher des pièces justificatives supplémentaires à la déclaration indépendamment aux différentes solutions cantonales. Le menu d'impression a déjà été adapté dans ce sens.

- **e-filing pour le canton de SG:**

Egalement dès février 2017 vous pouvez téléverser les déclarations directement auprès de l'administration fiscale St Galloise. D'autres cantons suivront dès 2018.

- **Personnes morales Vaud**

En accord avec l'administration cantonale il est toujours possible de travailler avec Dr. Tax Office 3.0, toutefois la déclaration doit être transmise par poste.

Avez-vous des suggestions et des demandes? Nous attendons avec plaisir vos propositions par e-mail (lausanne@ringler.ch).

Nous restons à votre entière disposition pour plus d'information et nous vous souhaitons une bonne année fiscale 2016.

Meilleures salutations

Le team Dr. Tax Office 3.0